

Table ronde

Abderrahim NAOUMI ATMF



Bonjour à tous, excusez-moi du retard. En fait nous nous sommes perdus un petit peu sur la route.

Tout d'abord je voulais remercier l'association AMATraMi pour son invitation et pour l'organisation de ce colloque : il est vrai que la question des vieux migrants est un peu à la mode. C'est-à-dire qu'on commence seulement à s'intéresser à cette question ces dernières années. Malheureusement on aurait pu avoir plus d'anticipation. Je vais être un peu direct, je dirais que les pouvoirs publics qui n'ont pas l'habitude de cette anticipation, laissent les problèmes se poser et après, chacun se retrouve devant de grosses difficultés. Pourtant ce problème était prévisible. C'est prévisible qu'on va vieillir dans tous les cas et ces vieux migrants y sont actuellement confrontés. Dans mon petit speech **je vais parler de trois choses, la première c'est les problèmes rencontrés justement par ces travailleurs, ces vieux retraités.**

La deuxième question est un petit commentaire sur la loi BORLOO, je ne sais pas si cela a été fait, peut-être tout cela a-t-il été discuté, je ne sais pas. **Et en troisième lieu**, parce que cette expérience on ne peut pas la décrocher de cela, **je parlerai d'autres expériences, de notre travail réalisé auprès de cette population.**

Alors je commencerai par un chiffre, il faut savoir qu'en 2006 le gouvernement a dénombré 70 000 migrants âgés de plus de 65 ans, c'est-à-dire que le nombre est beaucoup plus grand pour les retraités d'une manière générale. 85% de ces personnes ont leur épouse dans les pays d'origine, ici on les considère comme des célibataires, moi je dirais plutôt que ce sont des célibataires géographiques. Parmi les problèmes qu'elles rencontrent actuellement, c'est d'abord le droit de vivre en

famille. Pourquoi y a-t-il problème à ce niveau ? Parce que c'est aussi un problème de faibles revenus, et qui dit faibles revenus, dit problème de logement. C'est un cercle vicieux : quand on n'a pas de logement, on ne peut pas faire venir sa famille, et même dans le secteur public, dans le parc HLM. Ces personnes ont du mal à y accéder pour différentes raisons. Les gouvernants parlent de ghetto à éviter et, pour ne pas favoriser les ghettos, les migrants âgés se retrouvent dans des foyers.

Il y a aussi le problème de l'accompagnement de ces retraités. Toutes les personnes âgées en France ont des droits et ces personnes aussi ont le droit d'accompagnement au niveau des soins, à tous les niveaux de la vie quotidienne. Il faut savoir, que dans notre région, ces problèmes ne se posent pas avec acuité, mais dans certaines grandes villes comme dans la région Parisienne, Lyon ou Marseille, le problème se pose vraiment. C'est aussi parce que les assistantes sociales, les infirmières, les médecins ont du mal à accéder à ces foyers. Seulement 10% des gens qui habitent dans ces foyers et qui manquent d'autonomie ont accès à cet accompagnement. Concernant les prestations sociales il faut savoir aussi que ces personnes sont assignées à résidence pour toucher les prestations, les allocations sociales. Ces personnes doivent vivre en France 6 mois et 1 jour pour avoir des allocations sociales, pour avoir le complément retraite, parce que ce complément retraite est lié au certificat de non-imposition. Si on n'est pas en France 6 mois et 1 jour, on ne peut pas avoir ce certificat de non-imposition, ce qui fait qu'on ne peut pas avoir cette allocation complémentaire de retraite. En fait cette loi a été faite pour les plus riches, et en fait, les travailleurs....

■ Gilles DESRUMAUX

C'est dommage que vous n'ayez pas assisté à nos travaux parce que ce sont des questions que nous avons largement débattues. Et cette table ronde a pour objet effectivement de montrer comment les associations, dans l'accompagnement des personnes, sont de nature à permettre du lien social, première chose qu'on a mentionnée, la deuxième chose étant comment se situent-elles dans leur action au cours de leurs rapports avec les services et comment peuvent-elles faire en sorte que justement ces prestations, et vous avez raison d'insister, et notamment tout ce qui concerne l'accès aux soins, l'accès au service à la personne, comment les associations peuvent-elles les favoriser. Mais on a mentionné aussi, avant que vous n'arriviez, combien il était important que les associations interpellent aussi les pouvoirs publics. Nous sommes intéressés par le point de vue de l'ATMF dans son action quotidienne sur cette interpellation, donc si vous voulez, ce serait bien que vous puissiez recentrer votre intervention sur ces questions de l'action de l'ATMF, certains points ayant été abordés depuis 2 jours dans notre colloque.

■ Abderrahim NAOUMI

On a commencé à s'interroger sur ce sujet depuis des années, au niveau de l'ATMF nationale et, à Nancy, on a commencé ce travail depuis plus de trois ans pour créer des résidences dans 2 foyers SONACOTRA, 2 foyers ADOMA, le foyer de Phalsbourg et le foyer de Nancy. En fait, on mène 2 actions différentes, ce n'est pas la même chose parce que ce n'est pas le même public.

Dans le foyer SONACOTRA, il y a effectivement des résidents retraités maghrébins et d'autres personnes aussi. Au départ c'était un peu difficile, on avait profité du mois de ramadan pour proposer une action ; l'ATMF est une association familiale, l'association travaille avec les familles, nous avons beaucoup de familles autour de nous, et c'est grâce à ces familles que nous avons mené l'action. On allait dans le foyer avec des familles, des familles préparaient un couscous, des galettes et on allait rompre le jeûne ensemble. Au départ, c'était très difficile, cela se comprenait, les gens ont leur fierté, leur dignité. Les choses se sont faites petit à petit et actuellement cela se passe vraiment très bien. Nous avons aussi animé des soirées, nous avons invité des groupes de musique, nous organisons aussi des goûters et tout cela, en fait, pour faciliter le contact, le contact entre ces personnes et les familles.

Concernant le foyer de Nancy cela a commencé depuis plus d'un an et se fait avec d'autres partenaires comme le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, avec l'ARSE, avec Médecins du Monde, avec le CADA qui s'occupe des demandeurs d'asile,

avec le secours catholique et en fait tout ce monde se retrouve régulièrement pour organiser des activités qui sont destinées à ces personnes. Il s'agit là de familles, des familles qui habitent soit dans les foyers, soit dans des structures à côté du foyer, des familles de demandeurs d'asile et d'autres personnes. Et bien sûr, les vieux migrants qui habitent le foyer en profitent aussi. L'objectif en fait : nous ne sommes pas une association de charité, **nous sommes une association laïque** et notre objectif est de mettre en lumière ce problème, c'est **le premier objectif. Le deuxième objectif est de tisser le lien social**, c'est-à-dire quand on va dans les foyers avec toutes les familles, avec des jeunes filles, des jeunes garçons, des mamans, des adultes. Le contact se fait très bien.

Nous avons aussi organisé, justement pour mettre en lumière ce problème avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, une soirée avec un débat, un débat qui a eu lieu avec Omar SAMOALI, gérontologue s'occupant de cela. Son dernier livre « Retraite et vieillesse des Immigrés en France », est vraiment très intéressant.

Pour conclure ce que je voulais dire : comme je l'ai dit nous ne sommes pas une association de charité, mais nous voulons mettre en débat ce problème pour que ces gens vivent dans la dignité. Il faut savoir, ce sont des gens qui sont des citoyens d'ici et de là-bas, ils ont leurs droits ici et là-bas, ils ont le droit de vivre en famille, ils ont le droit aussi aux soins, ils ont le droit à un logement décent et ils ont le droit à l'accompagnement. **Et si l'on fait toutes ces actions c'est pour interpeller les pouvoirs publics et pour que les actions mises en place ne tardent pas.** Je ne peux m'empêcher de faire un parallèle, avec les anciens combattants qui ont attendu très très longtemps pour avoir un peu de droits parce que même la dernière loi de Jacques CHIRAC est très sélective. En fait elle concerne juste une partie des revenus et pas la retraite militaire ; il y a une partie des gens qui en ont profité et on a attendu depuis les années 60, la loi des anciens combattants. Je parle des anciens combattants pour comparer : il ne faut pas qu'on attende non plus pour agir dans ce cas précis.

■ Gilles DESRUMAUX

Moi, j'ai envie de vous demander une précision. Vous disiez que vous interveniez dans les foyers ADOMA notamment, est-ce que vous avez pu, en lien avec les services de droit commun, faire que les personnes puissent accéder justement à des services à domicile ? Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées soit avec le gestionnaire soit avec les services qui assurent ces prestations, les associations ? Comment arrivez-vous, grâce à l'action de votre association, à faire en sorte que les personnes puissent accéder à ces services ?

■ Abderrahim NAOUMI

C'est vrai qu'au début c'était un peu difficile même avec les directions de foyer, parce que nous, nous sommes des militants, des militants associatifs, des militants bénévoles. On pourrait risquer de prendre la place des salariés. Au départ c'était un peu difficile, il a fallu beaucoup de temps pour gagner la confiance. Nous avons favorisé le dialogue, parlé avec les gens. Il y avait des personnes qui n'acceptaient pas l'aide. Avec la relation qu'on a établie, elles commençaient à avoir confiance en nous et à accepter que l'on aille même voir ce qui se passe dans leur chambre. Cela a permis des avancées, même des relations avec des assistantes sociales ou avec les aides-ménagères

■ Gilles DESRUMAUX

Est-ce que vous avez aussi travaillé, comme d'autres départements, pour l'obtention des attestations de non-imposition ? Souvent les personnes rencontrent des difficultés justement avec les impôts pour obtenir ces attestations de non-imposition obligatoires pour déclencher un certain nombre d'aides, je pense notamment à l'APL, etc....

Je sais que ce problème existe dans un certain nombre de départements. Je ne sais pas si vous vous êtes heurtés aussi à ce type de difficulté ?

■ Abderrahim NAOUMI

Oui, l'ATMF a joué un rôle dans ce sens où les services des impôts ne voulaient pas donner des attestations de non-imposition à ces personnes pour des raisons d'adresse ou des choses comme cela et on a mené vraiment une action très forte et je crois que le directeur des services des impôts est revenu sur sa décision.

■ Gilles DESRUMAUX

Nous n'avons pas abordé cette question relative aux impôts et l'on sait que le fait d'avoir une attestation de non-imposition déclenche certains droits. Effectivement, je sais qu'au niveau national l'ATMF, parce que j'ai été en contact avec plusieurs responsables, a œuvré sur ce point. C'est une dimension très importante.

Et le deuxième point que vous avez abordé et, peut-être pouvez-vous en dire plus, c'est la question du regroupement familial qui n'a pas été abordée ici effectivement. On sait que le regroupement familial aujourd'hui est soumis à des conditions de ressources, à des conditions de logement qui sont déjà très difficiles pour des personnes au travail.

Mais bien sûr pour des retraités ces situations sont encore pires.

Est-ce que vous pouvez reprendre, à partir d'observations ou à partir d'actions que vous avez menées pour illustrer ? Est-ce que vous pouvez reprendre cette question du regroupement familial que vous avez rapidement abordée ?

■ Abderrahim NAOUMI

Le regroupement familial, en fait, devient pratiquement actuellement impossible, impossible pour les travailleurs, qu'ils soient retraités ou non, parce que les conditions deviennent très très pénibles et ce regroupement familial est devenu encore plus difficile par la dernière loi de SARKOZY. Maintenant il faut avoir un logement, il faut avoir un revenu très important, le logement et le revenu en fait dépendent du nombre d'enfants qu'on veut regrouper, même un français qui vit en France, qui travaille convenablement, ne peut pas avoir ces conditions : si on a trois enfants il faut avoir je ne sais pas combien de m² et un certain revenu. Il y avait aussi la loi de Martine AUBRY qui cumulait les revenus du travail et les revenus des allocations alors que la nouvelle loi a supprimé le cumul avec les allocations. Ainsi actuellement le regroupement familial devient très difficile. Je voulais ajouter, tout regroupement familial concernant les immigrés est très difficile. Même pour les Français(es) qui se marient à un étranger ou à une étrangère dans un pays tiers, il est très difficile de faire venir sa femme ou son mari.

■ Gilles DESRUMAUX

Puisqu'on parle des âgés, est-ce que vous avez noté par rapport à cela justement un certain nombre de choses sur la question de migrants âgés et cette question de regroupement familial ?

Y a-t-il une volonté marquée de procéder au regroupement familial un peu tardif ?

■ Abderrahim NAOUMI

Je crois que les choses sont très très compliquées. Pourquoi ces gens sont-ils restés ici ? Je crois, d'après les discussions qu'on a pu avoir avec ces personnes, qu'il y en a beaucoup qui ont vraiment envie de rentrer définitivement chez elles mais elles ont peur, elles ont peur de perdre les allocations et les soins surtout. C'est leur peur, d'autant plus que la loi BORLOO est irréversible, c'est cela le problème.

■ Gilles DESRUMAUX

Qu'est ce que vous appelez la loi BORLOO ?

■ Abderrahim NAOUMI

La nouvelle loi BORLOO permet à ces personnes d'avoir leur retraite et une compensation financière annuelle, à condition de rentrer chez elles. Si elles rentrent chez elles, ces personnes, si elles signent ce contrat et qu'elles n'arrivent pas à s'intégrer et qu'elles ne trouvent pas leur place dans la famille, qu'elles ne trouvent pas leur place dans le village, n'ont pas le droit de remettre leur choix en question. Il n'est pas tenu compte de l'aspect psychologique de la personne qui a vécu 30 ou 40 ans en France. Le contrat est irréversible.

■ Gilles DESRUMAUX

Vous avez raison d'insister sur ce point parce qu'on ne l'a pas encore abordé. C'est la loi que l'on appelle, «le droit au logement opposable», vous en avez tous entendu parler ; il y a un article, je crois que c'est l'article 58, qui prévoit une aide à l'insertion du vieux migrant dans son pays d'origine et, effectivement, à condition que cette personne retourne dans son pays, soit domiciliée dans son pays et puisse bénéficier de cette aide. La loi BORLOO vous le savez a été promulguée en début d'année 2007, nous sommes aujourd'hui au mois de mai 2008 et le décret d'application de cette loi n'est toujours pas sorti, ce qui fait que cette aide prévue par la loi n'est pas applicable aujourd'hui, puisque les décrets d'application ne sont pas sortis. Donc on ne connaît pas par exemple le montant de cette aide à l'insertion dans le pays d'origine et quel montant et quelles conditions d'accès à cette aide simplement. Ce qui est prévu dans la loi, c'est qu'effectivement les personnes retournent dans leur pays et renoncent à tous les droits liés à une domiciliation en France, notamment ce que vous avez mentionné concernant le minimum vieillesse, la possibilité de toucher l'APL, etc. ..

Pourquoi ce décret d'application ne sort-il pas ?

Nous pourrions en discuter avec des personnes spécialistes de cette question, soit à la Commission Inter-ministérielle pour le Logement des Populations Immigrées, soit à la Direction Générale de l'Action Sociale. Il y a une crainte de la part de l'Etat.

Nous parlons d'exportabilité des prestations et, dans le cas de ce décret d'application, les personnes pourraient réclamer le bénéfice du minimum vieillesse dans leur pays d'origine. C'est cela l'exportabilité. Donc il y a une très grande frilosité de l'Etat à publier ce décret. Il craint que ne s'engage un contentieux..

